

Bien appareillé, c'est pas pareil !

En quoi consiste le métier d'audioprothésiste ?

Nathalie MENARD, audioprothésiste diplômée d'État et briviste, répond à cette question depuis déjà quelque temps au travers des parutions de votre magazine "En Attendant". Jusqu'à présent nous avons parlé d'appareillage « conventionnel ». En effet, la plupart des pertes auditives peuvent être corrigées par l'utilisation d'aides auditives. Elles sont prescrites par le médecin ORL puis choisies et réglées par votre audioprothésiste. Toutefois, il existe des pertes auditives plus sévères et surtout plus rares. Aujourd'hui, nous en évoquerons trois solutions : les implants cochléaires, les implants d'oreille moyenne et les systèmes à conduction osseuse.



L'implant cochléaire

L'implant cochléaire est adapté aux surdités sévères ou profondes (plus de 70 dB de perte auditive en moyenne) et si la compréhension avec un appareillage conventionnel de qualité est inférieure à 50 %. Il est composé de deux parties : La partie externe, appelée processeur, ressemble à un gros contour d'oreille avec une antenne au bout de laquelle est fixée une palette contenant un aimant. Un micro capte le son, le processeur

le transforme en signal électrique qui est transmis à la partie interne via l'aimant (champ électro-magnétique). L'unité électronique implantée est composée d'un aimant, d'un récepteur et d'une série d'électrodes.

L'aimant reçoit le signal électro-magnétique, le récepteur transforme ce signal en informations électriques qui sont transmises via les électrodes directement au nerf auditif.

L'oreille est formée de 15000 cellules auditives tandis que les implants cochléaires ont moins de 50 électrodes. Comprendre avec un tel appareillage demande donc une longue rééducation auditive. C'est pourquoi il n'est conseillé que si l'appareillage conventionnel n'est pas assez efficace.

En France, seuls les ORL travaillant en CHU sont habilités à poser des implants cochléaires et les audioprothésistes spécialisés font les réglages uniquement à l'hôpital. Les patients sont suivis par une équipe pluridisciplinaire qui comprend au moins un ORL, un orthophoniste, un audioprothésiste et un psychologue.

L'implant d'oreille moyenne

L'oreille est formée de trois parties :

- l'oreille externe jusqu'au tympan,
- l'oreille moyenne avec les osselets
- et l'oreille interne (cochlée et vestibule) qui comprend la partie nerveuse de l'audition.

Lorsque l'oreille interne fonctionne bien mais que les osselets sont abimés, l'ORL peut proposer un implant d'oreille moyenne. Il s'agit d'un petit vibreur qui sera fixé sur un des osselets et qui amplifiera la vibration osseuse.

La conduction osseuse

Lorsque l'oreille moyenne ne s'est pas développée (malformation à la naissance) ou lorsque les osselets sont totalement détruits, le son ne parvient pas jusqu'à l'oreille interne. Dans ce cas l'ORL peut proposer un système à conduction osseuse fixé au niveau de l'os du crâne qui transmet très bien les vibrations auditives. Plusieurs systèmes existent, mais le plus courant est un vibreur fixé à un pilier inséré par l'ORL dans le crâne.



LES AUDIOPROTHÉSISTES ENTENDRE S'ENGAGENT À 100% POUR VOTRE AUDITION

100% CONSEIL 100% QUALITÉ 100% ASSURANCE 100% SUIVI 100% PRÉVENTION 100% MOBILITÉ



En conclusion

L'implant, quel qu'il soit, n'est conseillé que lorsque l'appareillage auditif est insuffisant. Notons qu'il existe désormais de nombreuses solutions pour aider et accompagner les malentendants dans leur démarche. Le métier d'audioprothésiste est donc très varié. C'est un véritable professionnel de l'audition qui doit en permanence être formé aux dernières technologies pour les adapter de façon optimale au profil de chacun.

NATHALIE MENARD

Entendre Brive
60 Bd du Général Koenig
19100 Brive la Gaillarde
Tél. 05 55 23 46 89